

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231078

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231078

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission remercie le Service pour toutes les réponses apportées aux nombreuses questions des commissaires concernant ces travaux prévus dans l'un des secteurs les plus névralgiques de Montréal. Le Service a expliqué que les infrastructures visées sont particulièrement désuètes et rendent donc ces travaux plus que nécessaires. Considérant que la plupart des chantiers de ce type accusent du retard, la Commission apprécie particulièrement la stratégie d'appel d'offres retenue puisqu'elle a permis aux entreprises de soumissionner selon deux options d'échéancier de travaux, plus ou moins accéléré. De l'avis des commissaires, ceci démontre une réflexion

poussée quant à l'utilisation des clauses de pénalité de retard et de prime de performance en la présence de délais de réalisation particulièrement serrés et cruciaux. En effet, une seule semaine d'avance ou de retard peut faire une énorme différence pour le commerce de détail du centre-ville en période de magasinage du temps des Fêtes, notamment en lien avec le défilé du Père Noël qui a lieu vers la fin du mois de novembre.

La Commission comprend que la coordination de ce chantier sera des plus complexes et que la nature des travaux justifie amplement l'application du critère d'expérience de travail avec les partenaires habituels, notamment pour coordonner les travaux avec la Commission des services électriques de Montréal. Qui plus est, il se trouve que les contrats qui impliquent des travaux au centre-ville ne sont pas courus par les entrepreneurs en raison des nombreuses contraintes qu'ils présentent.

En ce qui concerne l'écart de prix par rapport à l'estimé, les membres comprennent qu'il est passablement réduit par rapport au résultat du premier appel d'offres qui montrait un écart par rapport à l'estimé de l'ordre de 70%, d'où son annulation. En outre, l'écart relativisé en regard des délais de réalisation plus courts choisis par l'adjudicataire est de l'ordre de 23% plutôt que 30%. En conclusion, les commissaires retiennent que le report de l'appel d'offres en raison des soumissions beaucoup trop élevées obtenues la première fois a eu un impact positif puisque ceci a permis une révision du tracé favorable à la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197231078 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.